

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DES COMMISSAIRES – PRISEURS JUDICIAIRES JUDICIAIRES ET
OPERATEURS DE VENTES VOLONTAIRES**

**CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
REGIME FRAIS DE SANTE**

ANNEXE II – COTISATIONS

**COTISATIONS DU CONTRAT SOCLE COLLECTIF OBLIGATOIRE
REGIME DE BASE**

	Régime Général	Régime Alsace Moselle
	Tarif (% PMSS)	Tarif (% PMSS)
Famille SS	1,74 %	1,05 %
Contrats de travail suspendus <i>(uniquement pour le salarié)</i>	1,16 %	0.70 %
Extension facultative aux membres de la famille du salarié		
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	1,28 %	0,77 %

**COTISATIONS DU CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF FACULTATIF
GARANTIES OPTIONNELLES**

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre
du contrat socle collectif obligatoire.

	Option 1	Option 2
	Tarif (% PMSS)	Tarif (% PMSS)
Famille SS	+0,51 %	+1,24 %
Contrats de travail suspendus <i>(uniquement pour le salarié)</i>	+0,36 %	+0,87 %
Extension facultative aux membres de la famille du salarié		
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	+0,39 %	+0,95 %